

Colmar, le 07 décembre 2012

La directrice académique des services de l'éducation nationale du Haut-Rhin

à

- Monsieur le président de l'université de Strasbourg
- Monsieur le directeur de l'I.U.F.M. d'Alsace
- Monsieur le directeur du centre de formation aux enseignements bilingues de l'IUFM d'Alsace pour information
- Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale
- Mesdames et messieurs les directeurs pédagogiques des établissements spécialisés
- Mesdames et messieurs les directeurs adjoints de S.E.G.P.A.
 - s/c de Madame ou monsieur le principal
- Mesdames et messieurs les directeurs d'écoles élémentaires et maternelles pour information et communication aux enseignants de leur établissement (y compris ceux momentanément en

<u>Objet</u>: Enseignement en allemand dans une classe bilingue – rentrée scolaire 2013.

congé)

Dans le cadre de la préparation du mouvement 2013, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les informations suivantes relatives à l'enseignement de l'allemand et qui concernent :

1. Les enseignants exerçant déjà sur un poste fléché allemand :

Les enseignants nommés à titre définitif sur des postes constitués de 12h "allemand" + 12h "français" qui désirent modifier leur service et souhaitent exercer sur des postes constitués de 2 x 12h "allemand" sont priés d'adresser leur candidature à l'inspection académique – division du 1^{er} degré – bureau de la gestion collective des personnels **pour le 10 janvier 2013**, **délai de rigueur** (copie à adresser à l'Inspecteur de circonscription).

Chaque demande sera examinée au cas par cas, en fonction de la situation des postes dans l'établissement d'exercice.

Les enseignants nommés à titre provisoire sur des postes constitués de 2 x 12h "allemand" qui souhaitent être nommés à titre définitif sur ces postes (lorsque cela est possible) sont priés d'adresser leur candidature à la DSDEN du Haut-Rhin – division du f^r degré – bureau de la gestion collective des personnels **pour le 10 janvier 2013**, **délai de rigueur** (copie à adresser à l'inspecteur de circonscription). Chaque demande sera examinée au cas par cas, en fonction de la situation des postes dans l'établissement d'exercice.

Division du 1er degré Bureau de la gestion collective des personnels

> Dossier suivi par Catherine BOUILLET 2ème Bureau

Implantation
Cité administrative
Bâtiment C
3, rue Fleischhauer
COLMAR
Téléphone
03 89 24 81 29
Fax
03 89 24 81 36
Mél.
i68d1@ac-strasbourg.fr

Adresse Postale 21, rue Henner B.P. 70548 68021 Colmar cedex

2. Les enseignants qui n'exercent pas leurs fonctions sur un poste fléché allemand :

La possibilité d'enseigner en allemand à la rentrée scolaire 2013 est offerte aux enseignants non titulaires ou titulaires (dans ce dernier cas leur poste d'origine leur est réservé). Les enseignants volontaires peuvent exercer à temps complet uniquement, sur un poste constitué soit de 12h "allemand" + 12h "français", soit de 2 x 12h "allemand".

Les personnes souhaitant bénéficier de cette possibilité à la rentrée scolaire 2013 sont priées d'adresser leur candidature à la DSDEN du Haut-Rhin – division du 1^{er} degré – bureau de la gestion collective des personnels **pour le 10 janvier 2013**, **délai de rigueur** (copie à adresser à l'inspecteur de circonscription).

Les candidatures seront examinées par une commission d'entretien sur la base des critères suivants :

- bonnes connaissances linguistiques en langue allemande,
- intérêt pour l'innovation pédagogique,
- capacité à travailler en équipe.

Cet entretien se déroulera fin janvier 2013. Les candidats seront convoqués par mes services.

Les candidats participeront au mouvement pour demander un poste constitué soit de 2 x 12h "allemand" soit de 12h "allemand" + 12h "français" (les postes figureront sur la liste générale des postes).

P. la directrice académique, l'inspecteur de l'éducation nationale adjoint à la directrice académique

signé : Fernand EHRET